



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CAPES interne et réservé de mathématiques

Dossier RAEP

Michel VOISIN - Alaeddine BEN RHOUMA

Inspection Pédagogique Régionale de Mathématiques
Académie de la Guyane

17 octobre 2015

Plan

1

L'inscription

Plan

- 1 L'inscription
- 2 Envoi du dossier RAEP

Plan

- 1 L'inscription
- 2 Envoi du dossier RAEP
- 3 Documents à lire

Plan

- 1 L'inscription
- 2 Envoi du dossier RAEP
- 3 Documents à lire
- 4 La constitution du dossier

Plan

- 1 L'inscription
- 2 Envoi du dossier RAEP
- 3 Documents à lire
- 4 La constitution du dossier
- 5 La mise en forme du dossier

Plan

- 1 L'inscription
- 2 Envoi du dossier RAEP
- 3 Documents à lire
- 4 La constitution du dossier
- 5 La mise en forme du dossier
- 6 Le suivi des dossiers

Plan

- 1 L'inscription
- 2 Envoi du dossier RAEP
- 3 Documents à lire
- 4 La constitution du dossier
- 5 La mise en forme du dossier
- 6 Le suivi des dossiers
- 7 Conseils généraux

Plan

- 1 L'inscription
- 2 Envoi du dossier RAEP
- 3 Documents à lire
- 4 La constitution du dossier
- 5 La mise en forme du dossier
- 6 Le suivi des dossiers
- 7 Conseils généraux
- 8 Structure du dossier

Plan

- 1 L'inscription
- 2 Envoi du dossier RAEP
- 3 Documents à lire
- 4 La constitution du dossier
- 5 La mise en forme du dossier
- 6 Le suivi des dossiers
- 7 Conseils généraux
- 8 Structure du dossier
 - Première partie : le parcours professionnel

Plan

- 1 L'inscription
- 2 Envoi du dossier RAEP
- 3 Documents à lire
- 4 La constitution du dossier
- 5 La mise en forme du dossier
- 6 Le suivi des dossiers
- 7 Conseils généraux
- 8 Structure du dossier
 - Première partie : le parcours professionnel
 - Deuxième partie : une situation pédagogique

Plan

- 1 L'inscription
- 2 Envoi du dossier RAEP
- 3 Documents à lire
- 4 La constitution du dossier
- 5 La mise en forme du dossier
- 6 Le suivi des dossiers
- 7 Conseils généraux
- 8 Structure du dossier
 - Première partie : le parcours professionnel
 - Deuxième partie : une situation pédagogique
 - Pièces jointes au dossier : les traces

Plan

- 1 L'inscription
- 2 Envoi du dossier RAEP
- 3 Documents à lire
- 4 La constitution du dossier
- 5 La mise en forme du dossier
- 6 Le suivi des dossiers
- 7 Conseils généraux
- 8 Structure du dossier
 - Première partie : le parcours professionnel
 - Deuxième partie : une situation pédagogique
 - Pièces jointes au dossier : les traces
- 9 Critères d'appréciations

Reconnaissance des

Acquis de

l'**E**xpérience

Professionnelle

Les candidats à un concours interne ou à un recrutement réservé dont l'épreuve d'admissibilité ou d'admission repose sur un dossier RAEP doivent également **imprimer et enregistrer le document revêtu d'un code barre qui devra obligatoirement être utilisé comme page de couverture de leur dossier de RAEP.**

Les candidats à un concours interne ou à un recrutement réservé dont l'épreuve d'admissibilité ou d'admission repose sur un dossier RAEP doivent également **imprimer et enregistrer le document revêtu d'un code barre qui devra obligatoirement être utilisé comme page de couverture de leur dossier de RAEP.**

La page de couverture du dossier de RAEP imprimé par le candidat lors de son inscription ne fait pas partie des documents adressés par les services d'inscription.

Envoi du dossier RAEP

L'envoi du dossier de RAEP, en double exemplaire, devra obligatoirement être effectué au plus tard **le lundi 30 novembre 2015**, le cachet de la poste faisant foi.

Envoi du dossier RAEP

L'envoi du dossier de RAEP, en double exemplaire, devra obligatoirement être effectué au plus tard **le lundi 30 novembre 2015**, le cachet de la poste faisant foi.

Le non-respect de la date et des modalités d'envoi entraînera l'élimination du candidat.

Envoi du dossier RAEP

L'envoi du dossier de RAEP, en double exemplaire, devra obligatoirement être effectué au plus tard **le lundi 30 novembre 2015**, le cachet de la poste faisant foi.

Le non-respect de la date et des modalités d'envoi entraînera l'élimination du candidat.

Pour connaître les modalités d'envoi des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des recrutements réservés, consultez la note de service n° 2015-080 du 27 mai 2015 parue au Bulletin officiel n° 23 du 4 juin 2015.

[note de service n° 2015-080 du 27 mai 2015](#)

Le dossier de RAEP devra être adressé, en deux exemplaires, à l'adresse :

Le dossier de RAEP devra être adressé, en deux exemplaires, à l'adresse :

Log'ins-Nd Logistics
Bâtiment A - Zac des Haies-Blanches
9/11, rue des Haies-Blanches
91830 Le Coudray-Montceaux

Le dossier de RAEP devra être adressé, en deux exemplaires, à l'adresse :

Log'ins-Nd Logistics
Bâtiment A - Zac des Haies-Blanches
9/11, rue des Haies-Blanches
91830 Le Coudray-Montceaux

Les candidats devront préciser sur l'enveloppe d'expédition l'intitulé du concours et de la section choisie.

- Le site internet pour le concours réservé de mathématiques :
<http://capes-math-reserv.fr>

- Le site internet pour le concours réservé de mathématiques :

<http://capes-math-reserv.fr>

- Le rapport du jury pour le concours interne 2015 :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Capes_int/20/8/math_463208.pdf

- Le site internet pour le concours réservé de mathématiques :

<http://capes-math-reserv.fr>

- Le rapport du jury pour le concours interne 2015 :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Capes_int/20/8/math_463208.pdf

- Le rapport du jury pour le concours réservé 2014 :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/reserve/21/4/math_364214.pdf

Les candidats devront **obligatoirement** utiliser la page de garde pour leur dossier de RAEP.

Les candidats devront **obligatoirement utiliser la page de garde pour leur dossier de RAEP.**

L'ensemble des pages des éléments constitutifs du dossier devra obligatoirement être **agrafé à l'exclusion de tout autre système de reliure.**

Les candidats devront **obligatoirement utiliser la page de garde pour leur dossier de RAEP.**

L'ensemble des pages des éléments constitutifs du dossier devra obligatoirement être **agrafé à l'exclusion de tout autre système de reliure.**

L'**authenticité des éléments** dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Le dossier de RAEP, constitué de **8 pages maximum (2 pages maximum pour la première partie et 6 pages maximum pour la seconde)**, devra être dactylographié en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 et être ainsi présenté :

Le dossier de RAEP, constitué de **8 pages maximum (2 pages maximum pour la première partie et 6 pages maximum pour la seconde)**, devra être dactylographié en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 et être ainsi présenté :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm

Le dossier de RAEP, constitué de **8 pages maximum (2 pages maximum pour la première partie et 6 pages maximum pour la seconde)**, devra être dactylographié en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 et être ainsi présenté :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

Le dossier de RAEP, constitué de **8 pages maximum (2 pages maximum pour la première partie et 6 pages maximum pour la seconde)**, devra être dactylographié en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 et être ainsi présenté :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

à leur dossier, les candidats peuvent joindre, **sur support papier, un à deux exemples de documents ou travaux**, réalisés dans le cadre de l'activité décrite, et qu'ils jugent utile de porter à la connaissance du jury.

- Inscription au dispositif mis en place par la DFP dans le cadre du PAF 2015-2016

- Inscription au dispositif mis en place par la DFP dans le cadre du PAF 2015-2016
- Mise en place d'un tutorat :
 - deux relectures de chacune des parties

- Inscription au dispositif mis en place par la DFP dans le cadre du PAF 2015-2016
- Mise en place d'un tutorat :
 - deux relectures de chacune des parties
 - une demi-journée de travail autour du dossier du candidat.

- Inscription au dispositif mis en place par la DFP dans le cadre du PAF 2015-2016
- Mise en place d'un tutorat :
 - deux relectures de chacune des parties
 - une demi-journée de travail autour du dossier du candidat.
- Le tuteur n'écrit pas le dossier mais donne son avis et des recommandations.

Conseils généraux

Le dossier de RAEP doit permettre au candidat au CAPES interne ou réservé de mettre en valeur les éléments de son expérience qui témoignent de son implication dans l'exercice de son métier,

Conseils généraux

Le dossier de RAEP doit permettre au candidat au CAPES interne ou réservé de mettre en valeur les éléments de son expérience qui témoignent de son implication dans l'exercice de son métier, de la pertinence de sa réflexion pédagogique,

Conseils généraux

Le dossier de RAEP doit permettre au candidat au CAPES interne ou réservé de mettre en valeur les éléments de son expérience qui témoignent de son implication dans l'exercice de son métier, de la pertinence de sa réflexion pédagogique, et éventuellement du recul pris dans la didactique de la discipline qu'il se destine à enseigner.

Conseils généraux

Le dossier de RAEP doit permettre au candidat au CAPES interne ou réservé de mettre en valeur les éléments de son expérience qui témoignent de son implication dans l'exercice de son métier, de la pertinence de sa réflexion pédagogique, et éventuellement du recul pris dans la didactique de la discipline qu'il se destine à enseigner. La première qualité attendue dans ce dossier est **l'authenticité** et **la sincérité** des propos.

Le dossier de RAEP doit permettre au candidat au CAPES interne ou réservé de mettre en valeur les éléments de son expérience qui témoignent de son implication dans l'exercice de son métier, de la pertinence de sa réflexion pédagogique, et éventuellement du recul pris dans la didactique de la discipline qu'il se destine à enseigner. La première qualité attendue dans ce dossier est **l'authenticité et la sincérité** des propos.

Les éléments relatés doivent permettre au jury **d'apprécier les compétences professionnelles du candidat** en référence à la liste des compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013)

Le dossier de RAEP doit permettre au candidat au CAPES interne ou réservé de mettre en valeur les éléments de son expérience qui témoignent de son implication dans l'exercice de son métier, de la pertinence de sa réflexion pédagogique, et éventuellement du recul pris dans la didactique de la discipline qu'il se destine à enseigner. La première qualité attendue dans ce dossier est **l'authenticité et la sincérité** des propos.

Les éléments relatés doivent permettre au jury **d'apprécier les compétences professionnelles du candidat** en référence à la liste des compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013)

Les courts extraits à titre de citation d'écrits existant sont autorisés, sous réserve que leurs sources soit explicitées et vérifiables.

Le dossier de RAEP doit permettre au candidat au CAPES interne ou réservé de mettre en valeur les éléments de son expérience qui témoignent de son implication dans l'exercice de son métier, de la pertinence de sa réflexion pédagogique, et éventuellement du recul pris dans la didactique de la discipline qu'il se destine à enseigner. La première qualité attendue dans ce dossier est **l'authenticité et la sincérité** des propos.

Les éléments relatés doivent permettre au jury **d'apprécier les compétences professionnelles du candidat** en référence à la liste des compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013)

Les courts extraits à titre de citation d'écrits existant sont autorisés, sous réserve que leurs sources soit explicitées et vérifiables.

Le respect des contraintes formelles (mise en page, dactylographie, délais, ...) est un élément de l'évaluation du candidat ainsi que le respect des normes en matière de longueur du devoir.

Le dossier de RAEP comporte deux parties obligatoires et une annexe facultative (mais fortement recommandée et doit être justifiée) :

Le dossier de RAEP comporte deux parties obligatoires et une annexe facultative (mais fortement recommandée et doit être justifiée) :

- **Première partie** : parcours professionnel

Le dossier de RAEP comporte deux parties obligatoires et une annexe facultative (mais fortement recommandée et doit être justifiée) :

- **Première partie** : parcours professionnel
- **Deuxième partie** : analyse d'une situation pédagogique significative

Le dossier de RAEP comporte deux parties obligatoires et une annexe facultative (mais fortement recommandée et doit être justifiée) :

- **Première partie** : parcours professionnel
- **Deuxième partie** : analyse d'une situation pédagogique significative
- **Pièces jointes au dossier** : les traces

Première partie : le parcours professionnel

En deux pages maximum,

Première partie : le parcours professionnel

En deux pages maximum, le candidat dresse une image de son cheminement professionnel

Première partie : le parcours professionnel

En deux pages maximum, le candidat dresse une image de son cheminement professionnel et décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans tous les domaines relatifs à l'enseignement ou à la formation continue.

Première partie : le parcours professionnel

En deux pages maximum, le candidat dresse une image de son cheminement professionnel et décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans tous les domaines relatifs à l'enseignement ou à la formation continue.

Peuvent s'articuler dans cette première partie, par exemple, les postes occupés,

Première partie : le parcours professionnel

En deux pages maximum, le candidat dresse une image de son cheminement professionnel et décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans tous les domaines relatifs à l'enseignement ou à la formation continue.

Peuvent s'articuler dans cette première partie, par exemple, les postes occupés, les fonctions particulières,

Première partie : le parcours professionnel

En deux pages maximum, le candidat dresse une image de son cheminement professionnel et décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans tous les domaines relatifs à l'enseignement ou à la formation continue.

Peuvent s'articuler dans cette première partie, par exemple, les postes occupés, les fonctions particulières, les formations (initiales et continues),

Première partie : le parcours professionnel

En deux pages maximum, le candidat dresse une image de son cheminement professionnel et décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans tous les domaines relatifs à l'enseignement ou à la formation continue.

Peuvent s'articuler dans cette première partie, par exemple, les postes occupés, les fonctions particulières, les formations (initiales et continues), les appréciations des inspecteurs, chefs d'établissement, conseillers pédagogiques,

Première partie : le parcours professionnel

En deux pages maximum, le candidat dresse une image de son cheminement professionnel et décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans tous les domaines relatifs à l'enseignement ou à la formation continue.

Peuvent s'articuler dans cette première partie, par exemple, les postes occupés, les fonctions particulières, les formations (initiales et continues), les appréciations des inspecteurs, chefs d'établissement, conseillers pédagogiques, les rencontres significatives et évènements marquants,

Première partie : le parcours professionnel

En deux pages maximum, le candidat dresse une image de son cheminement professionnel et décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans tous les domaines relatifs à l'enseignement ou à la formation continue.

Peuvent s'articuler dans cette première partie, par exemple, les postes occupés, les fonctions particulières, les formations (initiales et continues), les appréciations des inspecteurs, chefs d'établissement, conseillers pédagogiques, les rencontres significatives et évènements marquants, les actions exceptionnelles, etc.

Première partie : le parcours professionnel

Le dossier doit permettre au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat au regard des compétences du référentiel du professeur.

Première partie : le parcours professionnel

Le dossier doit permettre au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat au regard des compétences du référentiel du professeur.

Quelques remarques des différents rapports du jury :

Le dossier doit permettre au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat au regard des compétences du référentiel du professeur.

Quelques remarques des différents rapports du jury :

- Expérience et formation en mathématiques

Le dossier doit permettre au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat au regard des compétences du référentiel du professeur.

Quelques remarques des différents rapports du jury :

- Expérience et formation en mathématiques
- Implication en établissement

Le dossier doit permettre au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat au regard des compétences du référentiel du professeur.

Quelques remarques des différents rapports du jury :

- Expérience et formation en mathématiques
- Implication en établissement
- Présenter le parcours professionnel ayant permis de construire progressivement les compétences en donnant du sens à ces compétences.

Première partie : le parcours professionnel

En résumé, on peut donner les quelques conseils suivants pour la première partie :

Première partie : le parcours professionnel

En résumé, on peut donner les quelques conseils suivants pour la première partie :

- ne pas faire un catalogue des postes occupés, tout en valorisant la diversité et la richesse du parcours.

En résumé, on peut donner les quelques conseils suivants pour la première partie :

- ne pas faire un catalogue des postes occupés, tout en valorisant la diversité et la richesse du parcours.
- préciser le niveau initial en mathématiques : un professeur certifié est habilité à enseigner en lycée, tout candidat au concours doit permettre au jury de se forger une opinion sur sa compétence disciplinaire.

Première partie : le parcours professionnel

En résumé, on peut donner les quelques conseils suivants pour la première partie :

- ne pas faire un catalogue des postes occupés, tout en valorisant la diversité et la richesse du parcours.
- préciser le niveau initial en mathématiques : un professeur certifié est habilité à enseigner en lycée, tout candidat au concours doit permettre au jury de se forger une opinion sur sa compétence disciplinaire.
- expliquer les raisons d'un changement de cap professionnel, choisi ou provoqué, permet au jury de mesurer l'envie, la motivation, le plaisir, qu'a le candidat à exercer ce métier.

En résumé, on peut donner les quelques conseils suivants pour la première partie :

- ne pas faire un catalogue des postes occupés, tout en valorisant la diversité et la richesse du parcours.
- préciser le niveau initial en mathématiques : un professeur certifié est habilité à enseigner en lycée, tout candidat au concours doit permettre au jury de se forger une opinion sur sa compétence disciplinaire.
- expliquer les raisons d'un changement de cap professionnel, choisi ou provoqué, permet au jury de mesurer l'envie, la motivation, le plaisir, qu'a le candidat à exercer ce métier.
- préciser les pratiques pédagogiques et éducatives effectuées dans le cadre du parcours, les compétences développées et mises en œuvre.

Une situation pédagogique significative

Une situation pédagogique significative

La seconde partie comprend au maximum six pages.

Une situation pédagogique significative

La seconde partie comprend au maximum six pages. Le candidat choisit une situation pédagogique vécue, représentative selon lui de sa qualité professionnelle.

Une situation pédagogique significative

La seconde partie comprend au maximum six pages. Le candidat choisit une situation pédagogique vécue, représentative selon lui de sa qualité professionnelle.

Les exemples proposés ci-après n'ont un caractère ni obligatoire, ni exhaustif.

Une situation pédagogique significative

La seconde partie comprend au maximum six pages. Le candidat choisit une situation pédagogique vécue, représentative selon lui de sa qualité professionnelle.

Les exemples proposés ci-après n'ont un caractère ni obligatoire, ni exhaustif.

- décrire le contexte (établissement, classe, place dans la progression, ...)

Une situation pédagogique significative

La seconde partie comprend au maximum six pages. Le candidat choisit une situation pédagogique vécue, représentative selon lui de sa qualité professionnelle.

Les exemples proposés ci-après n'ont un caractère ni obligatoire, ni exhaustif.

- décrire le contexte (établissement, classe, place dans la progression, ...)
- analyse de la conception (lien avec le programme, compétences, choix didactiques, scénario, ...)

Une situation pédagogique significative

La seconde partie comprend au maximum six pages. Le candidat choisit une situation pédagogique vécue, représentative selon lui de sa qualité professionnelle.

Les exemples proposés ci-après n'ont un caractère ni obligatoire, ni exhaustif.

- décrire le contexte (établissement, classe, place dans la progression, ...)
- analyse de la conception (lien avec le programme, compétences, choix didactiques, scénario, ...)
- réflexivité sur la phase de mise en œuvre.

- Développer la réflexion autour des activités

Deuxième partie : une situation pédagogique

- Développer la réflexion autour des activités
- Éviter de prendre des activités toutes faites

Deuxième partie : une situation pédagogique

- Développer la réflexion autour des activités
- Éviter de prendre des activités toutes faites
- Mettre au premier plan les activités d'apprentissage des élèves

Deuxième partie : une situation pédagogique

- Développer la réflexion autour des activités
- Éviter de prendre des activités toutes faites
- Mettre au premier plan les activités d'apprentissage des élèves
- Éviter les descriptifs trop chronologiques

Deuxième partie : une situation pédagogique

- Développer la réflexion autour des activités
- Éviter de prendre des activités toutes faites
- Mettre au premier plan les activités d'apprentissage des élèves
- Éviter les descriptifs trop chronologiques
- Situer la séance dans les apprentissages

Deuxième partie : une situation pédagogique

- Développer la réflexion autour des activités
- Éviter de prendre des activités toutes faites
- Mettre au premier plan les activités d'apprentissage des élèves
- Éviter les descriptifs trop chronologiques
- Situer la séance dans les apprentissages
- Éviter les catalogues d'exercices

Deuxième partie : une situation pédagogique

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

Deuxième partie : une situation pédagogique

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Outre l'attestation, requise, d'authenticité établie par le chef de l'établissement où s'est déroulée la situation décrite en deuxième partie,

Outre l'attestation, requise, d'authenticité établie par le chef de l'établissement où s'est déroulée la situation décrite en deuxième partie, le candidat peut étayer son dossier d'une ou deux pièces qu'il juge pertinentes :

Outre l'attestation, requise, d'authenticité établie par le chef de l'établissement où s'est déroulée la situation décrite en deuxième partie, le candidat peut étayer son dossier d'une ou deux pièces qu'il juge pertinentes : traces directes ou indirectes de la situation pédagogique décrite,

Outre l'attestation, requise, d'authenticité établie par le chef de l'établissement où s'est déroulée la situation décrite en deuxième partie, le candidat peut étayer son dossier d'une ou deux pièces qu'il juge pertinentes : traces directes ou indirectes de la situation pédagogique décrite, documents ou travaux (plan de séquence,

Outre l'attestation, requise, d'authenticité établie par le chef de l'établissement où s'est déroulée la situation décrite en deuxième partie, le candidat peut étayer son dossier d'une ou deux pièces qu'il juge pertinentes : traces directes ou indirectes de la situation pédagogique décrite, documents ou travaux (plan de séquence, document pédagogique conçu pour les élèves,

Outre l'attestation, requise, d'authenticité établie par le chef de l'établissement où s'est déroulée la situation décrite en deuxième partie, le candidat peut étayer son dossier d'une ou deux pièces qu'il juge pertinentes : traces directes ou indirectes de la situation pédagogique décrite, documents ou travaux (plan de séquence, document pédagogique conçu pour les élèves, exercices,

Outre l'attestation, requise, d'authenticité établie par le chef de l'établissement où s'est déroulée la situation décrite en deuxième partie, le candidat peut étayer son dossier d'une ou deux pièces qu'il juge pertinentes : traces directes ou indirectes de la situation pédagogique décrite, documents ou travaux (plan de séquence, document pédagogique conçu pour les élèves, exercices, évaluation,

Outre l'attestation, requise, d'authenticité établie par le chef de l'établissement où s'est déroulée la situation décrite en deuxième partie, le candidat peut étayer son dossier d'une ou deux pièces qu'il juge pertinentes : traces directes ou indirectes de la situation pédagogique décrite, documents ou travaux (plan de séquence, document pédagogique conçu pour les élèves, exercices, évaluation, copie corrigée,

Outre l'attestation, requise, d'authenticité établie par le chef de l'établissement où s'est déroulée la situation décrite en deuxième partie, le candidat peut étayer son dossier d'une ou deux pièces qu'il juge pertinentes : traces directes ou indirectes de la situation pédagogique décrite, documents ou travaux (plan de séquence, document pédagogique conçu pour les élèves, exercices, évaluation, copie corrigée, transcription d'oral,

Outre l'attestation, requise, d'authenticité établie par le chef de l'établissement où s'est déroulée la situation décrite en deuxième partie, le candidat peut étayer son dossier d'une ou deux pièces qu'il juge pertinentes : traces directes ou indirectes de la situation pédagogique décrite, documents ou travaux (plan de séquence, document pédagogique conçu pour les élèves, exercices, évaluation, copie corrigée, transcription d'oral, programme de travail personnalisé ...).

Outre l'attestation, requise, d'authenticité établie par le chef de l'établissement où s'est déroulée la situation décrite en deuxième partie, le candidat peut étayer son dossier d'une ou deux pièces qu'il juge pertinentes : traces directes ou indirectes de la situation pédagogique décrite, documents ou travaux (plan de séquence, document pédagogique conçu pour les élèves, exercices, évaluation, copie corrigée, transcription d'oral, programme de travail personnalisé . . .). Ces traces doivent être introduites et justifiées dans le corps du texte.

Quelle que soit la réalisation retenue par le candidat, le jury appréciera **la pertinence du choix**, au regard des enjeux disciplinaires et des programmes de mathématiques, aussi bien du niveau des contenus qu'à celui des démarches.

Quelle que soit la réalisation retenue par le candidat, le jury appréciera **la pertinence du choix**, au regard des enjeux disciplinaires et des programmes de mathématiques, aussi bien du niveau des contenus qu'à celui des démarches.

L'articulation entre les différents temps d'enseignement, les méthodes pédagogiques mobilisées et les évaluations (qu'elles soient écrites, orales ou expérimentales) devra être expliquée.

Critères d'appréciations

En particulier, le jury tiendra compte

En particulier, le jury tiendra compte

- de la cohérence du contenu de l'activité avec les programmes : contenu, savoirs, compétences ;

En particulier, le jury tiendra compte

- de la cohérence du contenu de l'activité avec les programmes : contenu, savoirs, compétences ;
- de la motivation du choix de l'activité par rapport à la progression des élèves :

En particulier, le jury tiendra compte

- de la cohérence du contenu de l'activité avec les programmes : contenu, savoirs, compétences ;
- de la motivation du choix de l'activité par rapport à la progression des élèves : pas seulement pour ce qu'elle leur apprend, mais aussi ce qu'elle permet éventuellement de reprendre et de synthétiser ou/et ce qu'elle permet de travailler et qui sera développé davantage ultérieurement ;

En particulier, le jury tiendra compte

- de la cohérence du contenu de l'activité avec les programmes : contenu, savoirs, compétences ;
- de la motivation du choix de l'activité par rapport à la progression des élèves : pas seulement pour ce qu'elle leur apprend, mais aussi ce qu'elle permet éventuellement de reprendre et de synthétiser ou/et ce qu'elle permet de travailler et qui sera développé davantage ultérieurement ;
- de l'utilité de cette activité dans le cursus de l'élève :

En particulier, le jury tiendra compte

- de la cohérence du contenu de l'activité avec les programmes : contenu, savoirs, compétences ;
- de la motivation du choix de l'activité par rapport à la progression des élèves : pas seulement pour ce qu'elle leur apprend, mais aussi ce qu'elle permet éventuellement de reprendre et de synthétiser ou/et ce qu'elle permet de travailler et qui sera développé davantage ultérieurement ;
- de l'utilité de cette activité dans le cursus de l'élève : pas seulement du point de vue de la discipline étudiée, mais par rapport aux compétences que l'on souhaite voir se développer chez un élève ;

En particulier, le jury tiendra compte

- de la cohérence du contenu de l'activité avec les programmes : contenu, savoirs, compétences ;
- de la motivation du choix de l'activité par rapport à la progression des élèves : pas seulement pour ce qu'elle leur apprend, mais aussi ce qu'elle permet éventuellement de reprendre et de synthétiser ou/et ce qu'elle permet de travailler et qui sera développé davantage ultérieurement ;
- de l'utilité de cette activité dans le cursus de l'élève : pas seulement du point de vue de la discipline étudiée, mais par rapport aux compétences que l'on souhaite voir se développer chez un élève ;
- du choix de la place de cette activité par rapport aux autres apprentissages des élèves.

Critères d'appréciations

Le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur l'individualisation des parcours.

Critères d'appréciations

Le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur l'individualisation des parcours.

Le jury sera sensible à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée :

Critères d'appréciations

Le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur l'individualisation des parcours.

Le jury sera sensible à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée : il s'agit moins en effet de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience,

Critères d'appréciations

Le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur l'individualisation des parcours.

Le jury sera sensible à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée : il s'agit moins en effet de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

Critères d'appréciations

Le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur l'individualisation des parcours.

Le jury sera sensible à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée : il s'agit moins en effet de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

La maîtrise de la langue,

Critères d'appréciations

Le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur l'individualisation des parcours.

Le jury sera sensible à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée : il s'agit moins en effet de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

La maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe

Critères d'appréciations

Le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur l'individualisation des parcours.

Le jury sera sensible à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée : il s'agit moins en effet de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

La maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des prérequis indispensables pour la réalisation du dossier.

Critères d'appréciations

Le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur l'individualisation des parcours.

Le jury sera sensible à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée : il s'agit moins en effet de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

La maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des prérequis indispensables pour la réalisation du dossier.

Lors des épreuves d'admission, la commission, qui aura pris connaissance auparavant du dossier du candidat, pourra s'en faire préciser certains points ou en demander quelques prolongements, dans la limite de dix minutes en fin d'épreuve orale.

Merci pour votre attention.